

DELIBERATION 2022-039

LE SIX AVRIL DEUX-MILLE-VINGT-DEUX A DIX-HUIT HEURES TRENTE, S'EST RÉUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-JEAN-DE-VEDAS EN SALLE DES GRANGES, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR FRANCOIS RIO, MAIRE DE LA COMMUNE, À LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU TRENTE ET UN MARS DEUX-MILLE-VINGT-DEUX.

PRESENTS : M. RIO, Mme FABRY, M. PLAUTIN, M. PIOT, M. VAN LEYNSEELE, Mme PENA, M. HIVIN, M. TREPRAU, M. BRUGUIERE, Mme PASSERAT DE LA CHAPELLE, Mme BIANCO CHAINE, M. QUINTIN, Mme FERRAI, M. LEFEVRE, Mme RIMBERT, M. BLANCHARD, Mme MAURIN, Mme DE ROBERT DE LAFREGEYRE, M. ROBIN, Mme MYSONA, M. BOISSEAU, Mme ROLLAND, M. FONTVIEILLE, Mme OMS, Mme VESSIOT.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Mme BRUEL donne procuration à Mme PENA, Mme MOUGIN donne procuration à Mme RIMBERT, M. WALCZACK donne procuration à M. TREPRAU, M. CADIOU donne procuration à M. PLAUTIN, M. DE BOISGELIN donne procuration à Mme MYSONA, Mme RANAIVO donne procuration à M. RIO.

ABSENTS : M. THEOL, M. SIGAUD

M. LEFEVRE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Objet : Déclaration solennelle

Le 24 février 2022, l'Europe et le Monde entier se réveillaient avec des images et des craintes que nous pensions reléguées aux siècles passés.

La déclaration de guerre du Président de la Fédération de Russie est venue braver le droit international et l'intégrité de la nation ukrainienne, libre et indépendante.

En considérant ce pays européen comme une cible militaire, Vladimir Poutine a contraint les citoyens ukrainiens à choisir entre deux alternatives auxquelles personne ne devrait être confronté : prendre les armes pour défendre son pays, au péril de sa vie. Ou le fuir, pour sauver sa vie et celle de sa famille.

Des millions d'Ukrainiens, et en premier lieu les femmes et les enfants, ont dû se résoudre à la seconde option.

Il est aujourd'hui de notre responsabilité de condamner cet acte de guerre et d'en appeler à la paix, car comme le disait justement Jean Jaurès : « L'affirmation de la paix est le plus grand des combats ».

Aussi, en complément des condamnations et sanctions légitimes, qui relèvent de prérogatives régaliennes et de compétences supra-étatiques, et en complément des actions solidaires que notre Municipalité impulse ou accompagne, le Conseil municipal est invité à solennellement réaffirmer son attachement féroce à la paix, à la liberté et aux valeurs d'humanisme.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur cette affaire et, le cas échéant :

- **D'approuver** cette déclaration solennelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité l'ensemble de ces propositions par :

- 31 voix pour.


François RIO,
Maire de Saint-Jean-de-Védas

